

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE.

-----  
COMITE DE DIRECTION  
=====

58e séance

Samedi 20 février 1937, à 10 heures.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur V. VAN STRAELEN.

PRESENTS:

MM.	V. VAN STRAELEN	Président
	M. van den ABEELE	Délégué de Monsieur le Ministre des Colonies.
	R. BOUILLENNE	
	J. MAURY	
	A. ROBYNS	
	A. RODHAIN	
	A. SCHOEP	
	J. WILLEMS	Membres.

EXCUSE:

M.	H. SCHOUTEDEN	Membre.
----	---------------	---------

-----  
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le procès-verbal de la 57e séance, du 19 décembre 1936, est approuvé à l'unanimité.

DECISION 408.

-----  
ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION.

L'article 12 du Règlement d'Ordre Intérieur prévoyant la nomination, par le Comité de Direction, d'un Vice-Président élu parmi ses membres, Monsieur le Docteur J. RODHAIN, Directeur de l'Institut de Médecine Tropicale Prince Léopold, est élu, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions.

DECISION 409.

DEMANDE DE MONSIEUR LE DOCTEUR VAN DEN BERGHE.

Il est porté à la connaissance du Comité que le Dr. van den BERGHE, de l'Institut de Médecine Tropicale Prince Léopold, a demandé à l'institution l'autorisation de publier quelques notes sur les recherches parasitologiques qu'il a effectuées au Parc National Albert. Ceci afin de prendre date, la publication des résultats de cette mission dans les Annales de l'Institut ne devant pas se faire dans un avenir très proche.

Le Comité accorde cette autorisation, en spécifiant que la question est toute différente de la demande que Monsieur Damas avait introduite antérieurement, et qui fit l'objet de la décision 340 (6 juin 1936). La question posée par Monsieur Damas était d'intérêt tout personnel. De plus, la nature de ses recherches ne se prêtait pas à des publications fragmentaires, qui auraient pu, apparemment, diminuer l'intérêt des résultats obtenus.

CREATION, PAR LE FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE MANDATS D'ASPIRANTS A LA COLONIE.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle le Fonds National de la Recherche Scientifique nous a avisés de l'instauration de "mandats coloniaux", permettant à des étudiants belges de se rendre en Afrique pour y faire des recherches coloniales. Ces mandats sont destinés à susciter, chez nos compatriotes, un enthousiasme plus grand pour notre Colonie.

DECISION 410.

DEMANDE DE MONSIEUR E. GENVAL.

Monsieur GENVAL a adressé à l'institution une lettre, consécutive à la décision 389 (21 novembre, 56e séance), où il demande l'autorisation de prendre des films sur les territoires des parcs nationaux, en s'engageant à ne pas les éditer avant la parution des travaux de Monsieur Denis.

Le Comité maintient la décision précitée.

DECISION 411.

DEMANDE DE MONSIEUR A. GATTI,

Le président donne lecture d'une lettre par laquelle Monsieur GATTI sollicite le titre de chargé de mission de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge, ce qui lui permettrait l'enregistrement de films sur les

parcs nationaux, et l'étude du problème de la propagande touristique.

Le Comité décide de ne pas accueillir la demande de Monsieur Gatti.

**DECISION 412. DEMANDE DE MONSIEUR HOUZEAU DE LEHAYE.**

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Monsieur HOUZEAU de LEHAYE sollicite:

- 1° La gratuité d'accès et de visite du Parc National Albert.
- 2° Le titre de chargé de mission, et l'autorisation d'effectuer des récoltes.
- 3° La promesse que l'Institut publiera les résultats du voyage qu'il entreprend sur le continent africain, augmentés des observations enregistrées par ce chroniqueur, depuis plusieurs années.

Le Comité accorde à Monsieur HOUZEAU de LEHAYE et à ses deux compagnons la gratuité d'accès au Parc National Albert, et la gratuité de séjour pour une durée de deux semaines, mais refuse l'octroi du titre de chargé de mission, en priant Monsieur Houzeau de n'effectuer aucune récolte, et rejette l'éventualité de la publication, par notre institution, de ses récits de voyage.

**DECISION 413. VISITE, AU PARC NATIONAL ALBERT, DE LADY MOUNTBATTEN ET DE SES AMIS, AINSI QUE DE MM. NICOLSON ET BERNAYS.**

Son Excellence le Baron E. de CARTIER de MARCHIENNE a sollicité une lettre de recommandation en faveur de deux proches parentes de la Reine-Mère d'Angleterre, Lady Mountbatten et la Marquise de Milford Haven, ainsi que pour deux jeunes députés anglais, MM. H. Nicolson et R. Bernays.

Le Comité accorde la gratuité de visite à ces différentes personnalités.

**DECISION 414. REGLEMENT DU TOURISME.**

Tel qu'il avait été établi par le Comité de Direction en sa séance du 8 février 1936 ( 48e séance, décision 285 ), le Règlement du Tourisme a été soumis au Département des Colonies. Les Conseillers juridiques du Département ont élaboré une longue série de notes et de remarques, d'après lesquelles les services de l'institution ont rédigé un nouveau texte de règlement.

-4-

Le Comité de Direction décide de laisser le Président seul juge en cette matière, l'examen de la question demandant de longues heures.

DECISION 415. PLUVIOMETRE DU KARISIMBI.

Il est porté à la connaissance du Comité de Direction que les services de la Colonie ne disposent d'aucun délégué susceptible d'effectuer, à date fixe, le relevé du pluviomètre du Karisimbi.

Le Comité marque son accord pour que ce relevé soit effectué par le Conservateur de Rutshuru, au cours de ses tournées d'inspection.

AUDITION DE MONSIEUR LEBRUN,

Le Conseil d'Administration de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge a accordé à Monsieur Lebrun un subside de 80.000 francs, pour l'accomplissement de sa mission phytosociologique au Parc National Albert (décision 384, 57e séance, 19 décembre 1936). Le nouveau chargé de mission est présenté au Comité de Direction auquel il expose les grandes lignes du programme qu'il s'est tracé.

Monsieur Lebrun entreprendra l'étude phytosociologique de la plaine du Lac Edouard, et entamera également sur place l'étude de la question des feux de brousse.

DECISION 416. DEMANDE DE MISSION EMANANT DE MONSIEUR LE DOCTEUR

SERGE FRECHKOP.

Monsieur le Docteur Serge FRECHKOP, Collaborateur du Musée Royal d'Histoire Naturelle, Associé du Fonds National de la Recherche Scientifique, a adressé à l'institution une lettre par laquelle il sollicite l'octroi d'une mission dont le but serait l'étude des mammifères peuplant notre Colonie. L'exploration du Parc National Albert ouvrirait la série des études du Docteur FRECHKOP.

Le Comité remarque que l'institution manque de documentation, pour ce qui concerne les mammifères vivant dans les parcs nationaux; il décide de transmettre cette demande, avec avis favorable, au Conseil d'Administration de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge.

DECISION 417. CLOTURES VEGETALES DES PARCS NATIONAUX.

Il est porté à la connaissance du Comité que le Jardin Botanique d'Eala a envoyé à la station de Rutshuru des graines de Pithecolobium dulce. Des essais seront faits dans le jardin de la station centrale, afin de se rendre compte des possibilités qu'offre cette plante pour la constitution de clôtures végétales en lisière des Parcs Nationaux.

Toutefois, la plante précitée étant de provenance exotique, le Comité émet le voeu que le problème des clôtures végétales soit examiné, accessoirement, par Monsieur LEBRUN, qui pourrait ainsi découvrir des plantes indigènes pour la formation de haies.

COLLECTIONS DE MONSIEUR LIPPENS.

Le Comité entend ensuite l'énumération des collections, préparées à Tervueren, qui ont été rapportées par Monsieur L. LIPPENS. Les récoltes s'avèrent beaucoup moins importantes en nombre que ne l'avait déclaré Monsieur LIPPENS.

Quant aux photographies de l'ancien conservateur-adjoint, elles paraissent, en grand nombre, dans des revues anglaises et américaines.

DECISION 418. VISITE AU PARC NATIONAL ALBERT DU COLONEL ET DE MRS. MC GRATH.

Son Excellence le Baron E. de CARTIER de MARCHIENNE a fait savoir à notre institution que le Colonel Mc GRATH visitera le Parc National Albert, accompagné de sa femme, écrivain en renom, qui signe ses récits de voyage du nom de Rosita Forbes.

Le Comité accorde à ces personnalités la gratuité d'accès au Parc National Albert.

DECISION 419. EVACUATION DES COLLINES DE NZURU, MIHONGA et KABAZANA.

Les collines de Nzuru, Mihonga et Kabazana, situées dans la coulée de lave du volcan Rumoka, sont toujours occupées par les indigènes. Les terres en question sont de la plus haute importance, au point de vue scientifique: c'est le seul endroit de l'Afrique où on puisse étudier des colonisations de laves récentes. Il est porté à la connaissance du Comité que notre institution resterait dans son droit en exigeant l'évacuation des indigènes: mais cette façon d'agir serait de mauvaise politique:

elle indisposerait **non seulement** les indigènes, mais aussi les missionnaires, qui ont dépensé d'importants subsides pour l'érection, sur ce territoire, d'une chapelle-école.

Le Comité décide de maintenir les droits de l'institution, et de poser le problème de l'évacuation de ces populations à Monsieur le Commissaire Provincial Noirot, chef de la province de Costermansville, qui pourrait prévoir l'indemnisation des populations noires et de la mission. La question pourrait être étudiée sur place lors d'un voyage d'inspection de cette haute personnalité.

DECISION 420. LIONS ET BUFFLES DANGEREUX.

Il est porté à la connaissance du Comité que le Conservateur de Rutshuru, auquel permission a été donnée d'abattre les animaux devenus dangereux pour les indigènes, n'a plus revu la lionne que le Père Monnier avait tenté d'empoisonner.

Par contre, le Conservateur estime inutile, présentement, d'abattre le buffle qui menaçait les habitants de Katanda (décision 382, 56<sup>e</sup> séance, 21 novembre 1936).

Le Comité décide de laisser le Conservateur seul juge de l'opportunité de l'abatage de tels animaux.

DECISION 421. ABREUVOIR DE KINIKA.

Au cours de sa 57<sup>e</sup> séance (19 décembre 1936), décision 405, le Comité de Direction avait souhaité que les autorités territoriales et le Conservateur de Rutshuru examinent la possibilité d'aménager un abreuvoir permanent, en dehors du Parc National Albert, à l'usage du bétail des indigènes placés sous l'autorité du Chef Kahembe. Le Conservateur de Rutshuru ayant fait savoir à l'institution que l'aménagement d'un nouvel abreuvoir s'avère fort aléatoire, le Comité décide de prier son représentant de rechercher un abreuvoir situé en dehors du Parc National.

DECISION 422. CLICHES DESTINES A ILLUSTRER LA PUBLICATION D'UNE

CONFERENCE DE MONSIEUR LE PROFESSEUR ROBYNS.

Il est porté à la connaissance du Comité que Monsieur le Professeur ROBYNS publiera le texte de la conférence qu'il a donnée, le jeudi 28 janvier 1937, sur le Parc National Albert.

Le Comité marque son accord sur la confection, aux frais de l'Institut, de clichés destinés à illustrer cette publication.

DECISION 423.

MEMOIRE DE MONSIEUR H. DAMAS.

Le Comité décide que Monsieur BOUILLENNE, qui a été chargé, de même que Messieurs PELSENEER et SCHOUTEDEN, de l'examen du mémoire déposé par Monsieur Damas à la suite de sa mission hydrobiologique au Parc National Albert, fera verbalement part à Monsieur Damas des observations formulées par les différents rapporteurs au sujet de son travail. A ce propos, Monsieur BOUILLENNE fait remarquer qu'en ordre général, le Mémoire de ce chargé de mission est un ouvrage très bien fait et très intéressant.

EVACUATION DES PECHERIES DE LA SEMLIKI

Il est donné lecture d'une lettre où le Département annonce que les droits de pêche dans la Semliki ont tous été retirés, par mesure sanitaire.

Le Comité marque sa satisfaction devant cette excellente mesure.

RACHAT DES DROITS INDIGENES.

Le Comité apprend que les indemnités dues depuis longtemps aux indigènes pour rachat de leurs droits ont été versées entre les mains des intéressés. Les indigènes pris en flagrant délit de circulation dans les réserves intégrales ne pourront plus arguer, dorénavant, du fait que les sommes promises en échange de l'abandon de leurs terres ne leur ont pas été payées.

DEMANDE DE MISSION, EMANANT DE MONSIEUR BEQUAERT.

Cette question est reportée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

DECISION 424

DEMANDE DE L'OFFICE DU TOURISME RECEPTIF AU CONGO

BELGE: INSTALLATION DE CAMPS POUR TOURISTES.

Monsieur met den ANCXT, Directeur de l'Office du Tourisme réceptif au Congo Belge, a demandé, par l'intermédiaire du Conservateur de Rutshuru, l'autorisation d'établir, au Parc National Albert, un camp pour touristes, sur le modèle de ceux installés au Parc National Krüger.

Le Comité refuse d'accorder cette autorisation, Monsieur le Commandant HUBERT devant traiter toutes les questions relatives aux visites.

REBOISEMENT. DECRET S'APPLIQUANT AUX CIRCONSCRIPTIONS

INDIGENES.

Il est porté à la connaissance du Comité qu'une Ordinance-Loi du Gouverneur Général vient d'être approuvée par le Conseil Colonial. Ce nouveau texte permettra d'obliger les circonscriptions indigènes à effectuer, sans frais pour la Colonie, des travaux de reboisement.

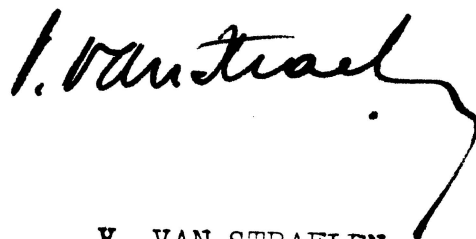
La séance est levée à  
12 heures 40'.

LE VICE-PRESIDENT



J. RODHAIN.

LE PRESIDENT



V. VAN STRAELEN